
PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

14 OCTOBRE 2010

PROPOSITION DE RÉOLUTION

visant au soutien du développement du Trilogiport

déposée par

Mme Defraigne

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant au soutien du développement du Trilogiport

Le Parlement wallon,

Considérant que le Port autonome de Liège est le premier port intérieur belge et le troisième européen après Duisbourg et Paris;

Considérant que le Port autonome de Liège est un centre de transport intermodal à haut potentiel remarquablement bien situé, à proximité des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France, au cœur d'un réseau routier, ferroviaire et fluvial des plus denses d'Europe;

Considérant, en outre, que le Port autonome de Liège est situé à 14 heures de navigation d'Anvers et à 24 heures de navigation de Rotterdam;

Considérant les intentions de la Flandre qui a programmé un vaste plan de rehaussement des ponts sur le canal Albert afin de passer de convois à trois couches de conteneurs à des convois à quatre couches de conteneurs;

Considérant que le Port autonome de Liège porte des projets novateurs favorisant la création de nouveaux emplois et la mobilité, dans le respect de l'environnement et des riverains;

Considérant que le Port autonome de Liège se positionne comme un acteur incontournable du redéploiement économique de la Province de Liège, générant près de 12.000 emplois directs et plus de 16.000 emplois indirects, traitant plus de 21,8 millions de tonnes de marchandises et représentant pas moins de 15 % de l'ensemble du PIB de la province;

Considérant le modèle économique développé par le Port autonome de Liège, qui fait aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance européenne;

Considérant que le 11 juin 2004, cent hectares de terrain ont été remis pour gestion, par la Région wallonne, au Port autonome de Liège;

Considérant que la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine (DGATLP) du Ministère de la Région wallonne a octroyé, le 9 octobre 2006, le permis d'urbanisme relatif à la construction de la plate-forme multimodale Liège Trilogiport;

Considérant que ce projet d'envergure représente 45 millions d'euros d'investissements publics et plus de 115 millions d'euros d'investissements privés;

Considérant les retards pris dans les conclusions de l'étude d'incidence et dans la délivrance d'un nouveau permis d'urbanisme;

Considérant les inquiétudes du Port autonome de Liège et de ses concessionnaires par rapport au *timing* précis pour le début des travaux et des activités;

Considérant l'importance pour les concessionnaires d'avoir des engagements fermes à ce sujet afin de pouvoir commercialiser les terrains;

Considérant que le Gouvernement wallon, lors de sa séance du 19 novembre 2009, a eu l'occasion d'examiner l'état d'avancement des projets des zones portuaires wallonnes;

Considérant que les retards pris dans la réalisation des travaux pourraient entraîner des problèmes de budget, notamment en ce qui concerne l'exécution du Plan Marshall;

Considérant que des subsides européens ont été octroyés via le Fond Feder pour la construction du Trilogiport, et que, pour en bénéficier, les dernières factures doivent être rentrées pour 2013;

Vu la loi du 21 juin 1937, relative à la création de l'établissement public du Port autonome de Liège, modifiée par la loi du 10 janvier 1969;

Vu la motion de soutien au développement de la plate-forme multimodale du Trilogiport adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil communal de la Ville de Liège le 28 juin 2010;

Considérant les conclusions de l'étude Ecorem du mois de juin 2009 établissant un risque très faible envers la santé humaine et ne recommandant aucune mesure particulière;

Considérant l'étude européenne «Cushman & Wakefield» qui met en exergue le fait que Liège est devenue la première région logistique d'Europe;

Considérant les déclarations politiques suivantes :

- M. Demeyer, Bourgmestre de Liège : « il faut progresser de manière urgente dans ce dossier » (*La Libre*, 3 juillet 2010);
- M. le Ministre Marcourt, en charge de l'économie : « la création de la plate-forme multimodale Liège Trilogiport doit avoir un impact sur le trafic portuaire liégeois et générer parallèlement une augmentation significative de l'emploi » (Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles du Parlement wallon, 23 février 2010);
- M. le Ministre Henry, en charge de l'aménagement du territoire : « je voudrais dire que l'aménagement futur d'une plate-forme multimodale en Basse-Meuse

à proximité directe de la Meuse et du Canal Albert est un projet attendu et soutenu par l'ensemble des forces vives liégeoises et régionales. Le caractère exceptionnel de cette localisation mérite que l'on y prête toutes les attentions, bon nombre de spécialistes de la multimodalité reconnaissent d'ailleurs les potentialités énormes du site» (Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité du Parlement wallon, 23 février 2010);

- M. le Ministre Marcourt, en charge de l'économie: «le port autonome de Liège est le premier port intérieur en Belgique, le troisième port intérieur d'Europe et il est clair qu'il a un rôle important puisqu'il est connecté à Rotterdam et à Anvers par le Canal Albert et la Meuse» (Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles du Parlement wallon, 23 février 2010);
- M. le Ministre Henry, en charge de l'aménagement du territoire: «ce projet représente néanmoins un enjeu économique majeur» (Commission de l'Envi-

ronnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité du Parlement wallon, 23 février 2010);

Demande au Gouvernement wallon,

1. de réaffirmer son soutien total et unanime au projet du Trilogiport et sa volonté de mener à bien et le plus rapidement possible toutes les démarches nécessaires à son aboutissement;
2. d'adopter, enfin, une stratégie claire et précise dans le cadre de ce projet, et de s'y tenir;
3. de faciliter la fixation des délais précis par le SPW et le respect de ceux-ci;
4. de soutenir les démarches du Port autonome auprès du Ministre compétent en matière d'urbanisme afin que le permis puisse être octroyé dans les plus brefs délais et dans la plus grande sécurité juridique.

Ch. DEFRAIGNE